



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intér

023-242320034-20150401-20150403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015

Délibération n° 2015/04/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 01 AVRIL 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	32	35
POUR	CONTRE	ABSTENSION
34	1	0

DATE DE LA CONVOCATION

25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 01 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 25 mars 2015, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, GUILLAUMOT, CALOMINE, LEHERICY, LABORDE, GAUDY, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, FAURE, MARTINEZ, DERIEUX.
MMES SPRINGER, MARCON, CAPS, SUCHAUD, COULAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. CHOMETTE, SCAFONE, AUMEUNIER, PAMIES.
MMES JOUANNETAUD, POUGET-CHAUVAT.

MME JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD
MME LAGRAVE a donné procuration à MME MARCON
M. AUMEUNIER a donné pouvoir à M. PEROT

Objet : signature d'une convention de partenariat élargi entre le PNR de Millevaches en Limousin et la Communauté de Communes pour l'étude d'un Système Énergétique Décentralisé.

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes, et notamment les compétences :

- « 3.1 Actions de développement d'une politique intercommunale du logement » inscrite au sein du bloc de compétences « Politique du logement et du Cadre de Vie »,
- « 7.6 Aménagement numérique du territoire » inscrite au sein du bloc de compétences « Opérations en lien avec les technologies d'information et de communication »,
- « 8.2 Energies renouvelables » inscrite au sein du bloc de compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu l'accord cadre de coopération scientifique et technique signé le 26 novembre 2014 entre l'IPAMAC (association Inter-Parcs du Massif-Central) et EDF pour disposer d'un éclairage sur la faisabilité technique et la viabilité économique de systèmes énergétiques décentralisés dans le milieu des Parc Naturels Régionaux.

Vu l'accord d'échange d'informations signé le 26 novembre 2014 entre le PNR de Millevaches en Limousin et EDF pour la réalisation d'une étude énergétique de territoire pour démontrer la faisabilité de développer des « systèmes énergétiques décentralisés ».

Vu la délibération du Bureau syndical du PNR en date du 9 mars 2015 validant le projet de convention de partenariat élargi pour l'étude d'un système énergétique décentralisé.

Le Président explique qu'un « Système Énergétique Décentralisé » (SED) vise à permettre à un territoire d'ajuster au mieux sa consommation d'énergie, d'en réduire le coût pour les particuliers, mais aussi pour les entreprises d'entamer concrètement le processus menant à la « transition énergétique ». Le SED fait interagir la production de proximité avec la consommation locale et fixe un programme de développement des infrastructures énergétiques pour développer le réseau, le stockage et la mobilité des flux.

Le Président informe le Conseil Communautaire que des réunions ont été organisées par EDF pour présenter le projet de la pré-étude opérationnelle. EDF a remis un cahier des charges confidentiel dans lequel sont listés les principaux éléments (56 points) que le PNR doit rechercher pour la réalisation de la pré-étude. Le PNR de Millevaches en Limousin, en accord avec EDF, envisage une extension du périmètre de l'étude à l'ensemble des Communautés de Communes adhérentes, y compris celles dont le territoire déborde celui du Parc. La Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière est donc concernée.

Le Président rappelle en outre que, dans le cadre des politiques territoriales, la Communauté de Communes a déposé une fiche action pour la « mise en place d'un réseau expérimental SMART GRIDS sur le territoire de la Communauté de Communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière ». Un partenariat est en cours avec l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Limoges pour la réalisation de cette expérimentation sur les communes de Bourgneuf, Montboucher, Saint Pardoux Morterolles et Saint Pierre Chérignat.

Le Président indique donc que les deux démarches sont complémentaires et permettront de disposer d'un diagnostic énergétique complet de territoire et de travailler sur une maîtrise de la consommation énergétique.

Les objectifs de ces deux projets sont :

- Le développement économique : ils sont forces d'attractivité pour l'implantation de nouvelles entreprises. Un territoire travaillant sur la maîtrise de sa consommation énergétique représente un atout pour l'implantation de nouvelles activités économiques. Les transferts technologiques induits peuvent conduire à la création d'activités économiques sur le territoire.
- Le développement social : ils sont forces d'attractivité pour l'installation de nouvelles populations.
- Le développement écologique : ils permettent une participation active à la transition énergétique du territoire en sachant que le PNR de Millevaches en Limousin a été labellisé « territoire à énergie positive ».
- Le développement d'une image positive en faisant du PNR et de la Communauté de communes de Bourgneuf - Royère de Vassivière un territoire pilote en milieu rural en France.

Le Président indique que la méthode de travail prévue pour la réalisation de cette étude pré-opérationnelle consiste en la collecte d'informations sur le territoire qui seront transmises à EDF pour analyse et vérification de la pertinence du projet.

Les résultats seront présentés par EDF à la fin du mois de mai 2015. Ils conditionneront le lancement d'une étude plus globale pour la mise en place d'un SED.

Le Président, après avoir donné lecture de la proposition de convention, explique qu'il n'y a pas d'engagement financier dans ce projet.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu :

- Approuve le contenu de la convention de partenariat élargi pour l'étude de Système Energétique Décentralisé, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Dit que cette décision sera notifiée au PNR de Millevaches en Limousin.
- Autorise le Président à signer la convention.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 02 avril 2015
Pour copie conforme
Le Président,



Régis RIGAUD